Envoyé en préfecture le 15/09/2026
Reçu en préfecture le 15/09/2026
Publié le
ID : 022-212201842-20260915-2026_08_12-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE PLÉMY
Département des Côtes d'Armor
Arrondissement de SAINT-BRIEUC
Canton de PLAINTEL
Séance du 31 août 2026

L'an deux mil vingt-six, le trente et un août à 19 heures, le Conseil municipal de la commune de PLÉMY, régulièrement convoqué le vingt-cinq août deux mil vingt-six, s'est réuni au nombre prescrit par la loi sous la présidence de Michel RICHARD, Maire.

Étaient présents :

Ba Christophe
CADIN Laurent
DREZEN-LAURGEAU Marielle
FRANÇAIS Nadège
FRÉVILLE Jean-François
GLATRE Brigitte
HAMELIN Jean-Paul
HUET Solvec
JAN Sabine
LE MERCIER Pierrick
LEFFONDRÉ Isabelle
LEMPEREUR Stéphanie
OLIVIERO Nathalie
RAT Cédric
SWIADKIEWICZ Thomas
TARDIVEL Amandine

Absent excusé : VUILLAUME Quentin (Donne pouvoir à LE MERCIER Pierrick).

Absente : RAULT Thérèse

Nombre de membres en exercice : 19 **Nombre de membres présents** : 17

Secrétaire de séance : Amandine TARDIVEL

2026-08-12 : DÉCLARATION DE CESSION D'UN FONDS DE COMMERCE
2.3 DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN

Michel RICHARD, Maire donne lecture à l'assemblée de la déclaration de cession d'un fonds de commerce concernant le Bar-Tabac « Le Triskell » soumise au droit de préemption de la commune dans le cadre du périmètre de sauvegarde du commerce et de l'artisanat de proximité.

- Section F n°2001 et 2042 situé 5 place de l'Eglise.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- de ne pas exercer son droit de préemption sur le bien susnommé.

Fait et délibéré, les jours, mois et ans susdits,
Le Maire, Michel RICHARD

MAIRIE DE PLÉMY (Côtes-d'Armor)

Certifié exécutoire par le Maire
compte tenu de la réception

MAIRIE DE PLÉMY (Côtes-d'Armor)

en Préfecture le 09 septembre 2026
et de la publication le 09 septembre 2026
Le Maire, Michel RICHARD